

Le respect mutuel des droits contribue à la bientraitance dans nos milieux de vie.

La mission de l'AQDR est la promotion, la protection et la défense collective des droits des aînés.



Rouyn-Noranda

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

Ensemble,

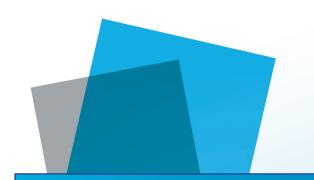
- connaître connaître
 - promouvoir
 - défendre nos droits.



Rouyn-Noranda

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES POUR PARTICIPER AVEC NOUS, CONTACTEZ:

AQDR section Rouyn-Noranda 380 avenue Richard, bureau 205 Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4L3 819-762-7855 | info@agdr-rn.ca



Les personnes aînées demeurent dans divers types d'habitation qui varient selon leurs situations de vie et financières. La plupart des aînés sont propriétaires d'une résidence telle une maison unifamiliale ou un condominium. Les habitations collectives sont moins bien connues.



Distinguons-en quelques-unes, les plus fréquentes à Rouyn-Noranda.

Les habitations à loyer modique

Une habitation à loyer modique (HLM) est un immeuble géré par un organisme paramunicipal, un office d'habitation. L'Office municipal d'habitation (OMH) de Rouyn-Noranda gère des logements subventionnés situés dans des habitations à loyer modique (HLM) qui sont destinées à des personnes âgées de 63 ans et plus dont le revenu annuel est inférieur à 24 000\$.

Dans ces HLM, le coût de base du loyer est fixé à 25% du revenu mensuel des personnes qui occupent le logement. À ce montant de base, s'ajoutent d'autres frais. Le coût du loyer est révisé annuellement, selon les revenus de la personne. Chaque demande d'admission est analysée et pondérée selon divers critères.

L'OMH de Rouyn-Noranda gère aussi un programme de *Supplément au loyer* qui permet d'occuper un logement privé dont le propriétaire reçoit directement l'aide financière attribuée à la personne âgée admise.

Dans ce type d'immeuble vous êtes locataires.



Les immeubles locatifs privés

Une résidence privée pour aînés (R.P.A.) est un immeuble d'habitation collective occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et qui offre, en plus de la location de chambres ou de logements, divers services définis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* : sécurité, repas, loisirs, aide domestique, assistance personnelle, soins infirmiers. Selon le choix de la résidence, le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé selon un autre mode.

Selon les services offerts, ces résidences s'adressent à des personnes âgées autonomes ou à des personnes âgées semi-autonomes.

Le propriétaire, d'une résidence privée pour aînés peut être une entreprise à but lucratif (compagnie) ou un organisme à but non lucratif.

L'exploitant d'une résidence privée pour aînés doit obtenir un certificat de conformité ou une attestation temporaire, suivant les règles de certification.

Exemples : Les Jardins du Patrimoine; La Bastide des aînés.

L'immeuble d'habitation

Un immeuble d'habitation qui n'offre que la location de chambres ou de logements, sans autre service, n'est pas une résidence privée pour aînés.

Exemple: La Résidence St-Michel.

Dans ce type d'immeuble vous êtes locataires.

Les milieux d'hébergement

Les milieux d'hébergement admettent les personnes dont l'état de santé requiert des soins continus.

La ressource intermédiaire

La ressource intermédiaire est une entreprise privée ou un organisme sans but lucratif affiliée à un établissement de santé et qui héberge des personnes en perte d'autonomie de légère à moyenne, c'est-à-dire requérant au maximum trois heures de soins par jour.

Exemples : Pavillon Claude Larouche; Un chez-soi adapté.

Le CHSLD public

Le centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) est un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux qui héberge des personnes en grande perte d'autonomie qui requièrent plus de trois heures de soins par jour. Exemple : Pie XII.

Dans ce type de ressource vous êtes résidents et non locataires.